4015 - Avoir à la fois l’intention de jeûner les jours blancs et l’intention de jeûner les six jours de Shawwal.

question

Obtiendrait-on un mérite en ayant l’intention de jeûner les jours blancs en chevauchement avec trois des six jours de Shawwal ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

J’ai posé la question à notre maître Cheikh Abd al-Aziz Ibn Abd Allah Ibn Baz et il a répondu qu’on peut espérer que l’intention de l’intéressé est valide. Car on peut bien dire de lui qu’il a jeûné les six jours comme on peut dire de lui qu’il a jeûné les jours blancs. La grâce divine est ample.

A propos de la même question, la réponse suivante a été formulée par son éminence Cheikh Muhammad Ibn Salih al-Outhaymine : Si l’intéressé jeûne six jours de Shawwal, il est dispensé du jeûne des jours blancs qu’ils se situent avant ou après car on peut vraiment dire de lui qu’il a jeûné six jours du mois de Shawwal Aïcha (P.A.a) dit : « Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) jeûnait trois jours de chaque mois et peu lui importait que les trois jours se situent au début, au milieu ou à la fin du mois. C’est comme le chevauchement entre les deux rak’a de salutation à la mosquée et la prière courante dite ratiba, car celle-ci tient lieu de celle-là. Allah le sait mieux.